



RENFORCEMENT DE L'OFFRE LOCATIVE DANS LES CENTRES

Quel est l'objectif :

Ce dispositif a pour but d'aider à la reconstitution d'une offre de qualité de logements locatifs pour tous les publics (actifs, jeunes travailleurs, personnes âgées autonomes...) et de locaux commerciaux, professionnels ou associatifs dans les centres des villes moyennes et des bourgs structurants par le financement de créations/réhabilitations performantes énergétiquement.

Qui sont les bénéficiaires :

- Propriétaires bailleurs privés (personnes morales ou physiques) ;
- Propriétaires bailleurs publics : communes, EPCI, offices publics de l'habitat, SA d'HLM, aménageurs, etc. ;
- Preneurs de baux à réhabilitation : associations agréées, bailleurs sociaux, SEM...

Caractéristiques de l'aide :

Le dispositif est applicable aux projets situés :

- dans les centres des villes moyennes telles que retenues par la Région (Alençon, Argentan, Avranches, Bayeux, Bernay, Bolbec, Cherbourg en Cotentin, Coutances, Dieppe, Evreux, Falaise, Fécamp, Flers, Gisors, Granville, Lisieux, Louviers, Pont-Audemer, Saint-Lô, Val de Reuil, Vernon, Vire Normandie, Yvetot et L'Aigle)
- dans les centres des bourgs structurants : communes de plus de 1 500 habitants ou communes dotées d'un collège, situées hors des EPCI de Caen, Rouen et le Havre.

Modalités de financement :

L'ensemble des dépenses liées au projet de rénovation (études, audit énergétique, travaux de rénovation) pourront être prises en compte pour l'instruction du dossier.

La subvention régionale sera plafonnée à 150 €/m²/logement de surface habitable réhabilitée dans la limite de 10 000 € par logement et 25% du coût des travaux (HT/TTC en fonction du régime fiscal du bénéficiaire) pour les dépenses non liées aux logements (locaux commerciaux/professionnels/associatifs/autres rénovés).

Pour les opérations concernant la réhabilitation globale d'immeubles, de FJT ou de résidences-autonomie, le plafonnement sera de 25% du montant des travaux (HT/TTC en fonction du régime fiscal du bénéficiaire)

Contacts

Direction de l'Aménagement du Territoire - Service Aménagement, Santé et Territoires Vulnérables
02.35.52.57.34

- [Pôles de santé libéraux et ambulatoires](#)
 - [Soutien aux réseaux territoriaux de promotion de la santé](#)
 - [Renforcement de l'offre locative dans les centres](#)
 - [Accompagnement des collectivités pour la réalisation d'études pré-opérationnelles de revitalisation](#)
 - [Rénovation urbaine en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville](#)
-